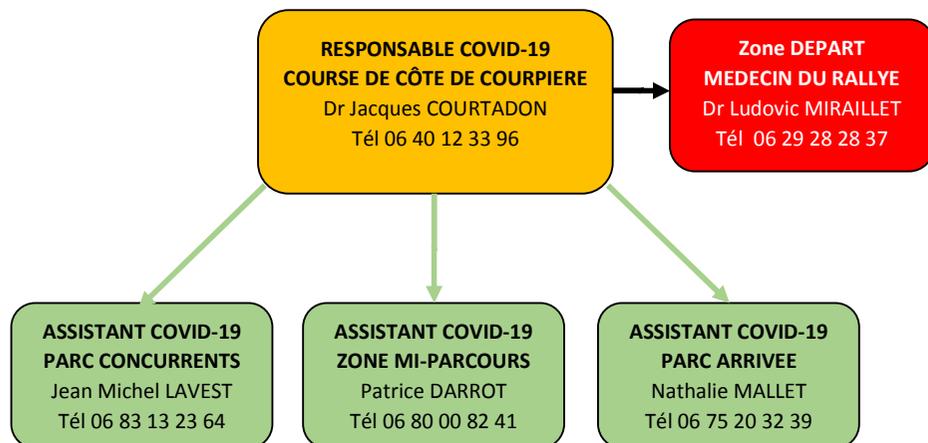


## 52<sup>ème</sup> COURSE de CÔTE de COURPIERE 2021

# PROTOCOLE SANITAIRE

## LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS

### ORGANIGRAMME DE L' EQUIPE COVID-19



### A) NOMBRE DE PERSONNES RATTACHEES A L'ORGANISATION

#### CONCURRENTS

100 concurrents maximum, soit **100** personnes

#### ASSISTANCES

100 véhicules 3 mécaniciens par auto, soit **300** personnes

#### ORGANISATION

Commissaires, officiels et bénévoles soit **100** personnes

#### PUBLIC

Le public est réparti sur les terrains bordant la partie gauche de la course, sur 1200 mètres Soit **300** personnes

SOIT UN TOTAL DE **800 PERSONNES** maximum

### B) SECURITE DES CONCURRENTS

Aucun engagement ne sera pris sur place et nous avons privilégié les engagements en ligne.

L'organisateur s'attachera à ce que toutes les conditions nécessaires soient remplies pour que les équipages soient isolés de tout contact extérieur.

- Rappel des consignes liées aux mesures sanitaires lors du briefing
- Privatisation des zones de départ et d'arrivée (réservées uniquement aux Officiels affectés à ces postes).
- Résultats en ligne sur le site de La Fédération Française du Sport Automobile.
- Podium de remise des prix réduit à sa plus simple expression.

### C) SECURITE DU PUBLIC

- Périmètres de sécurité autour des zones de départ et d'arrivée permettant d'interdire l'accès
- Nomination d'une équipe et d'un responsable COVID-19 en charge de veiller à l'application stricte du plan de prévention.
- Interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes.
- Diffusion de messages officiels de prévention par notre speaker.
- Pose de signalétique de sensibilisation au port du masque sur toutes les zones concernées :
  - o Gymnase de Bélime
  - o Parcs de Bélime
  - o Zones spectateurs terrains côté gauche de la course et chemin d'accès.

### D) SECURITE DES ZONES GERES PAR L'ORGANISATION

- L'organisateur s'assurera que la distanciation sociale soit garantie dans les zones gérées par l'organisation et qu'il n'y ait pas de rassemblement de plus de 10 personnes.
- Identification de l'équipe COVID-19 (Brassard ou chasuble spécifique).

### E) SERVICE MEDICAL DE LA COURSE

- Notre staff médical dédié à l'épreuve sera en mesure de prendre en charge et éventuellement isoler ou évacuer toute personne qui pourrait présenter les symptômes de la maladie.

## 2 - DETAIL DES MESURES DE PROTECTIONS PAR ESPACES OU ZONES

### ● ESPACE VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : GYMNASSE BELIME

Cet espace est dédié aux vérifications administratives. Chaque Pilote doit s'y rendre pour présenter les documents originaux susceptibles de valider définitivement l'engagement à l'épreuve. Ils seront convoqués à des heures précises pour éviter les files d'attentes. Sur ce lieu :

- o Signalétique pour maîtriser les flux de circulation
- o Marquage des zones de distanciation
- o Distanciation physique pour les postes de vérifications (mini 2.00m)
- o Création d'un sens unique de circulation avec une entrée et une sortie clairement identifiée
- o Mise en place d'un distributeur de gel autonome.

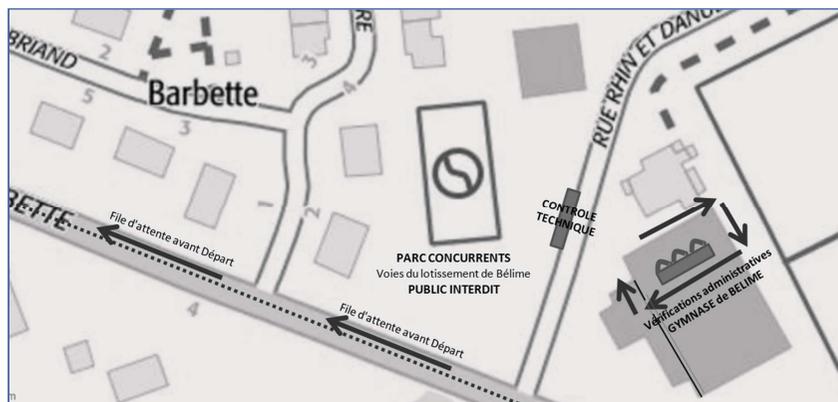
## ● PARC CONCURRENTS

L'accès est limité uniquement aux pilotes accompagnés de leur famille et éventuellement de 3 mécaniciens.

C'est aussi le lieu où un assistant COVID-19 de l'épreuve sera présent, muni d'un stock de matériel de protection (Masques, Gel).

Sur cette zone seront mis en place :

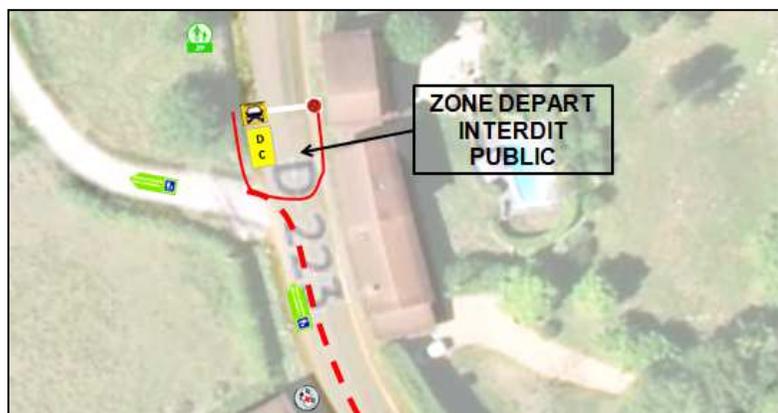
- Signalétique diverse
- Rappel par la sono des informations officielles sur toutes les mesures COVID-19 « Pour se protéger et protéger les autres ».



## ● DIRECTION DE COURSE – ZONE DEPART

Située au départ de la course et en plein air. Seules 10 personnes au maximum, munies d'un badge « OFFICIEL » y seront présentes. Ces Officiels en mission seront équipés et masqués.

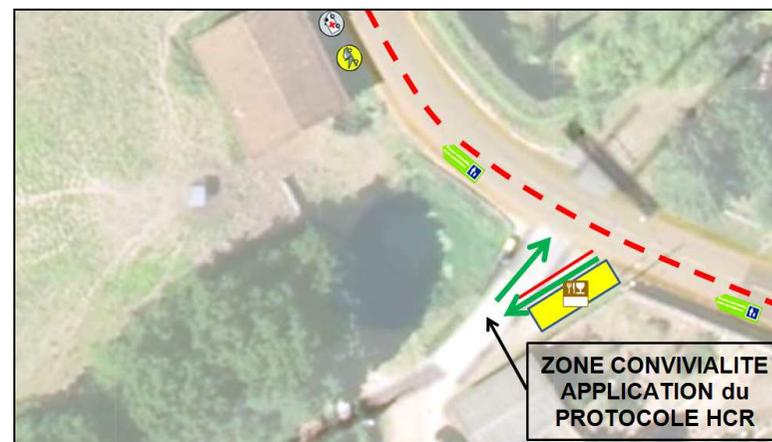
- o Distanciation physique pour les postes de travail (1.00m)
- o Rappel des règles sanitaires par la sono.
- o Mise en place d'un distributeur de gel et masques à disposition



## ● ZONE DE CONVIVIALITE - BUVETTES

Ces zones en plein air sont situées sur le passage du public et respectent les règles du Protocole Sanitaire HRC des bars et restaurants en vigueur à partir du 9 juin, en particulier avec :

- Rappel des règles sanitaires par la sono.
- Le staff dédié devra porter le masque, ainsi que les consommateurs lors de leur commande. Pour les encaissements les tarifs seront ajustés pour éviter les rendus de monnaie.
- Un sens de circulation (avec « porte » d'entrée et « porte » de sortie de la zone) sera créé pour la vente des boissons à emporter.
- Création d'une zone de consommation avec distanciation physique
- Gestion du nombre de personnes présentes sur le lieu.



## ● PARCOURS

L'organisation concentrera ses interventions sur les zones spectateurs spécifiées dans le document RTS. Le port du masque sera obligatoire pour tous les spectateurs, sans oublier les autres mesures de prévention. Les rassemblements de plus de 10 personnes seront interdits.

Le speaker, via la sono, rappellera les consignes sanitaires toute au long de la journée.

## ● ZONE D'ARRIVEE – PARC APRES L'ARRIVEE.

La zone de chronométrage est réservée uniquement à deux Chronométrateurs.

Le public est interdit.

Après avoir effectué une montée (essais ou course), les concurrents viendront tourner au carrefour de la ferme des Fouilhoux et se mettront en parc en haut de l'épreuve, sur le côté droit de la RD 223, en amont du chemin du Bezeix.

Les commissaires en mission seront équipés et masqués, ainsi que le pilote s'il descend de la voiture.

- o Un stock de masques sera remis à l'Assistant Covid 19, pour pouvoir répondre à une demande d'un pilote (perte du masque par exemple). Du gel hydro alcoolique sera aussi à disposition.
- o Le port du masque sera obligatoire pour le public éventuel.

### 3 – LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ORGANISATION

#### REFERENT COVID

L'organisation nomme un référent COVID détenteur d'une licence FFSA en charge de l'écriture de ce protocole et de son application sur le terrain. Trois Assistants relais veilleront à la mise en place des mesures sur le terrain et au respect des consignes de sécurité.

#### SIGNALETIQUE

L'organisation en relation avec ses partenaires fera fabriquer et posera toute la signalétique nécessaire à la bonne information de toutes les personnes. Cela concerne :

- Les sens de circulation (obligatoire et interdit)
- Les zones de distanciation sociale
- Les informations officielles sur toutes les mesures COVID-19 « Pour se protéger et protéger les autres ».
- Les zones d'obligation de port du masque.

#### DOTATION ORGANISATION

Un stock de masques sera remis aux Assistants Covid 19, pour pouvoir répondre à une demande d'un commissaire ou d'un pilote (perte du masque par exemple). Du gel hydro alcoolique sera aussi à disposition

Il sera interdit de partager les équipements de protection individuelle. A l'identique, le ou les kits de matériels ne pourront être prêtés ou échangés. Ces kits de matériel seront désinfectés avant et après leur utilisation.

#### VESTIAIRES COLLECTIFS

Aucun vestiaire collectif ne sera prévu...

#### STOCKS DE RESERVE

L'organisation disposera de stocks de réserve pour répondre à d'éventuels manques de masques, gel. Ces stocks pourront être utilisés pour palier à une perte ou un oubli.

#### REPAS CONSOMMES SUR L'EPREUVE

Tous les repas consommés sur le site de l'épreuve par les Officiels, Commissaires et Bénévoles seront des plateaux repas individuels protégés et filmés. Ils seront distribués sur les différents postes, afin d'éviter les regroupements.

#### PORT DU MASQUE

Le port du masque sera obligatoire au minimum :

- Dans tous les lieux clos.
- Dans toutes les zones spectateurs sur le parcours

#### INFORMATION SUR LE PROTOCOLE

Le protocole sera déposé sur le site internet de l'ASA DOME FOREZ pour un téléchargement libre ainsi que sur la page Facebook de l'ASA.

Il sera expédié via e-mailing à tous les concurrents lors de la confirmation d'engagement.

### 4 – RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE LA FEDERATION

3



**LES GESTES BARRIERES EN AUTO ET EN KARTING**

Dans le cadre de la phase 2 du déconfinement et suivant l'instruction ministérielle du 09 juin 2020 pour l'ensemble des pratiquants (licenciés ou non), il est préconisé le respect des gestes barrières suivants, qui complètent la doctrine sanitaire définie par les autorités compétentes, afin de lutter contre la diffusion du Covid-19.

**POUR TOUTES LES ACTIVITÉS À PARTIR DU 09 JUIN**

 <p><b>RÉSERVER ET PROGRAMMER LES ACTIVITÉS</b> Pour éviter les regroupements aux lieux d'accueil et/ou de contrôle administratif.</p>	 <p><b>SENSIBILISER ET S'ENGAGER À NE PAS PARTICIPER AUX ACTIVITÉS EN CAS DE SYMPTÔMES</b> Tels que fièvre, toux, fatigue inhabituelle, céphalées, et/ou si contacts récents avec une personne contaminée au Covid-19 (suspectée ou confirmée).</p>
 <p><b>RAPPELER LES GESTES BARRIERES (ET LES APPLIQUER)</b> • Par affichage ; • Par information préalable des consignes spécifiques (email, site internet, bulletin d'inscription).</p>	 <p><b>RESPECTER LA DISTANCIATION PHYSIQUE</b> • Aménager les locaux, baliser par adhésif ; • Lorsque cela est impossible : prévoir des dispositifs de protections (plexiglas, visière, masque, gants, etc.) ; • Limiter les échanges de documents, et les contacts lors des contrôles administratifs.</p>
 <p><b>METTRE À DISPOSITION DU GEL HYDROALCOOLIQUE ET VEILLER AU PORT DU MASQUE</b> (obligatoire en dehors de la pratique).</p>	 <p><b>TRAITER DE MANIÈRE ADAPTÉE LES DÉCHETS SOUILLÉS</b></p>
 <p><b>PRIVILÉGIER ET ASSISTER AU BRIEFING DÉMATÉRIALISÉ OU EN EXTÉRIEUR</b> Éventuellement par micro.</p>	 <p><b>DÉSINFECTER RÉGULIÈREMENT LES POINTS DE CONTACTS SUSCEPTIBLES DE TRANSMETTRE LE VIRUS</b> • Dans les locaux et dans les véhicules lorsqu'ils sont mis à disposition ; • Les équipements de protection individuel (EPI) après chaque utilisation</p>
 <p><b>FERMER LES VESTIAIRES ET LES DOUCHES</b> • Inciter à venir avec ses équipements personnels et dans la tenue adaptée ; • Interdire les prêts et les échanges de matériel. • Maintenir l'accès à des toilettes avec point d'eau pour se laver les mains.</p>	 <p><b>FILIÈRE COVID-19</b> Prévoir un local ou à défaut un véhicule, équipés de masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, permettant d'isoier un éventuel malade : • Exemple : en attente d'une évacuation décidée par le SAMU Centre 15 ou pour éventuellement procéder à un test (PCR).</p>
 <p><b>OUVERTURE DES RESTAURANTS ET DES LIEUX DE CONVIVIALITÉ</b> Tout en respectant les normes nationales et locales.</p>	